

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----
Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 26 octobre 2007. -----
Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 10 h 20. -----
Les Secrétaires sont MM. Yves DEPAS et Pierre VUYLSTEKE. -----
L'ordre du jour a été établi comme suit : -----
Ouverture de la séance par M. le Président -----
Appel nominal des Conseillers -----
Dépôt du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2007 -----
Communication du Président (s'il y a lieu) -----
Questions orales posées au Collège provincial (s'il y a lieu) -----
Lecture des rapports des Commissions – Discussion et vote des résolutions. -----
1^{re} Commission : n° 157/07 -----
2^e Commission : n° 156/07, 170/07, -----
3^e Commission : n° 169/07 -----
6^e Commission : n° 171/07, 172/07, 173/07, 174/07 -----
Clôture de la séance par M. le Président -----

Liste des affaires portées à l'ordre du jour -----
1^{re} Commission: -----
Affaire n° 157/07 : Règlement relatif à l'octroi de prêts complémentaires en vue de l'achat ou la construction d'un logement. Règlement relatif à l'octroi de prêts complémentaires en vue de l'amélioration d'un logement. -----
2^e Commission : -----
Affaire n° 156/07 : Approbation du projet des travaux d'entretien en 2007 des Routes Provinciales 921 et 983 dont l'estimation s'élève à 83.490,00 €TVAC. -----
Affaire n° 170/07 : Campus provincial. Mise en conformité générale (sécurité). -----
3^e Commission : -----
Affaire n° 169/07 : S.P.A.S. : ASBL "Fédération des Centres d'Etudes et de Documentation Sociales" : désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. -----
6^e Commission : -----
Affaire n° 171/07 : 2^e tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007. -----
Affaire n° 172/07 : 2^e tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007 – Autorisation d'emprunt. -----
Affaire n° 173/07 : budget de la Régie Provinciale "Château de Namur" pour l'exercice 2008 – Approbation. -----
Affaire 174/07 : Approbation du projet des travaux de climatisation au Musée des Arts Anciens. -----

Présents: -----
Groupe PS: Claude BULTOT, Freddy CABARAUX, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Denis LISELELE, Natalie MARICHAL, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY. -----
Groupe MR: Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David CLARINVAL, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, Fabien SAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER. -----
Groupe CDH: Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Françoise SARTO-PIETTE. -----

Groupe ECOLO: Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----

Excusés: MM. Gauthier LE BUSSY (ECOLO), Jean-Claude NIHOUL (CDH), Dominique NOTTE (PS)-----

Melle Anne BORGHS, Greffière provinciale ffons assiste à la réunion. -----

M. le Président évoque la mémoire de M. Louis TIMMERMANS, ancien Conseiller provincial, décédé. -----

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2007 a été déposé sur le bureau à la disposition des Conseillers provinciaux qui désirent le consulter. -----

M. COLLIN fait observer que le procès-verbal du 28 septembre annonce l'acceptation de l'urgence pour les dossiers 165/07, 166/07, 168/07, par un vote acquis par les 2/3 des voix. M. COLLIN fait remarquer qu'il a refait le compte et que les 2/3 des membres présents n'étaient pas acquis. M. le Président accepte la remarque de M. COLLIN et annonce qu'il sera vigilant en pareilles circonstances.-----

Questions orales: -----

M. PIERARD, Conseiller provincial, pose une question orale concernant l'amiante dans les bâtiments provinciaux, notamment scolaires. -----

M. VAN ESPEN précise les mesures mises en œuvre à ce jour, annonce la réalisation d'un inventaire "amiante" en 2008 et la mise en place d'informations des travailleurs. M. MATHY détaille l'évolution des analyses au sein des bâtiments scolaires. -----

Arrivée de Messieurs Luc ZABUS (CDH) et José PAULET (MR). -----

Mme MARCHAL, Conseillère provinciale, pose une question orale concernant le magazine "Namur province" – numéro de septembre 2007. -----

M VAN ESPEN détaille le coût du magazine, précise l'article budgétaire concerné par cette publication, ainsi que la composition du Comité de rédaction et sa méthodologie de travail.-----

Arrivée de Monsieur Joseph DAUSSOGNE (PS). -----

M. COLLIN, Conseiller provincial, pose une question orale concernant le Plan Marketing 2008 de la F.T.P.N. -----

M. VAN ESPEN développe les différents outils mis en place dans le cadre de ce plan marketing, ainsi que les réactions des différents partenaires concernés par celui-ci. M. COLLIN réplique et conteste l'action menée. -----

M. CARPIAUX, Conseiller provincial, pose une question orale concernant la représentation de la Province dans des associations culturelles conventionnées avec la Province de Namur et/ou soutenues financièrement par elle -----

Mme JACQUES rappelle que l'asbl "FIFF" est la seule dont la Province est membre et qu'un dossier de désignation des représentants a été soumis au Conseil en date du 25 mai 2007, les

désignations au sein des autres associations relèvent de la compétence du Collège provincial. Un cadastre de ces associations est consultable au service du Greffe. -----

M. CARPIAUX, Conseiller provincial, pose une question orale concernant le bilan du travail des receveurs spéciaux et l'état du dossier de recouvrement des créances provinciales du Service de la Culture. Années 1979-2003. (Affaire 90/07 du CP du 25.05.07).-----

M. MOUYARD récapitule les différentes étapes de ce dossier et l'évolution de celui-ci. -----

Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports.-----

1^{re} Commission: -----

Affaire n° 157/07: Règlement relatif à l'octroi de prêts complémentaires en vue de l'achat ou la construction d'un logement. Règlement relatif à l'octroi de prêts complémentaires en vue de l'amélioration d'un logement.-----

M. CLEDA, Rapporteur, lit le rapport rédigé qui propose le report de l'affaire. -----

M. le Président met le rapport aux voix. Décision : Le Conseil adopte à l'unanimité le rapport : le dossier est reporté. -----

2^e Commission -----

Affaire n° 156/07 : approbation du projet des travaux d'entretien en 2007 des routes provinciales 921 et 983 dont l'estimation s'élève à 83.490,00 €TVAC. Approbation du mode de passation de marché par adjudication publique.-----

M. CAPPE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : Le Conseil adopte à l'unanimité la résolution : Le Conseil Provincial, -----

VU le projet des travaux d'entretien en 2007 des routes provinciales n° 921 et 983 dont l'estimation s'élève à 83.490,00 €TVAC ;-----

VU le mode de passation du marché par adjudication publique et les conditions du marché ; -----

VU la loi du 24 décembre 1993 et l'A.R. du 08 janvier 1996 relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services ; -----

VU les règles de sélection qualitative des entrepreneurs en vertu des articles 16 à 20 de l'A.R. du 8 janvier 1996, modifié par l'A.R. du 25.03.1999 ; -----

VU le rapport du Collège provincial du 26 septembre 2007 ; -----

VU l'article L2222-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ; -----

VU l'article 421.016/27.201/000 du budget provincial de 2007 ; -----

OUI le rapport de la 2^e Commission ; -----

ARRETE : -----

Article 1 : Le projet susvisé est approuvé au montant de 83.490,00 €TVAC ; -----

Article 2 : Le mode de passation du marché est l'adjudication publique ; -----

Article 3: L'avis de marché est approuvé ; -----

Article 4 : Le Service Technique Provincial est chargé des formalités de mise en adjudication publique des travaux et de l'ouverture des offres. -----

Affaire n° 170/07 : travaux de Mise en conformité générale (sécurité) au Campus provincial. -----

M. CAPPE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : Le Conseil adopte à l'unanimité la résolution : Le Conseil provincial, -----

VU le projet des travaux de Mise en conformité estimés à 104.857 €TVAC ; -----
VU le mode de passation du marché – adjudication publique et les conditions du marché ; -----
VU les critères de participation et de sélection qualitative des entrepreneurs en vertu des articles 16 à 20 de l’A.R. du 08/01/1996 ; -----
VU la loi du 24/12/1993 et l’arrêté royal du 08/01/1996 relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services ; -----
VU le rapport du Collège provincial du 13 septembre 2007 ; -----
VU l’article L 2222-2 de l’arrêté du 22/04/2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs Locaux ; -----
VU l’article 137013/27101/003 du budget provincial de 2007 ; -----
VU l’avis de la 2^e commission ; -----

ARRETE : -----

Article 1 : Le projet susvisé est approuvé au montant de 104.857 €TVAC. -----
Article 2 : Les conditions du marché, les critères de sélection qualitative des entrepreneurs et les critères d’attribution sont approuvés. -----

M. le Président fait traiter l'affaire 174/07 qui figurait indûment sous la rubrique 6^e Commission à l'ordre du jour tel que transmis aux Conseillers provinciaux. -----

Affaire n° 174/07 : Approbation du projet des travaux de climatisation au Musée des Arts Anciens.-
M. CAPPE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : Le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :
Le Conseil provincial, -----

VU le projet des travaux d'installation de la climatisation au Musée des Arts Anciens estimés à 224.967,97 €TVAC ; -----

VU le mode de passation du marché - adjudication publique - et les conditions du marché ; -----

VU les critères de sélection qualitative des entrepreneurs en vertu des articles 16 à 20 de l’A.R. du 08/01/1996 ; -----

VU la loi du 24/12/1993 et l’arrêté royal du 08/01/1996 relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services ; -----

VU le rapport du Collège provincial du 18 octobre 2007 ; -----

VU l’article L 2222-2 de l’arrêté du 22/04/2004 portant codification de la législation relative aux Pouvoirs Locaux ; -----

VU l’article 771107/27101/000 du budget provincial de 2007 ; -----

VU l’avis de la 2^e commission ; -----

ARRETE : -----

Art. 1^{er} : Le projet susvisé est approuvé au montant de 224.967,97 TVAC. -----

Art. 2 : Les conditions du marché sont approuvées. -----

3^e Commission : -----

Affaire n° 169/07 : S.P.A.S. – ASBL "Fédération des Centres d’Etudes et de Documentation Sociales" - Désignation des représentants provinciaux à l’Assemblée générale et au Conseil d’administration. -----

M. BISCIARI, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : Le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :
Le Conseil Provincial, -----

VU l’article L2223-14 du CDLD relatif à la désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d’administration d’ASBL ; -----

VU la réponse du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique apportée à la question parlementaire n°179, indiquant qu'une Province peut se faire représenter par des personnes non élues, sauf disposition expresse contraire ; -----

VU la décision du Collège provincial, lors de sa séance du 12 juillet 2007, de se rallier à la position du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique ; -----

Considérant que la Province de Namur est membre fondateur de l'ASBL "Fédération des Centres d'Etudes et de Documentation Sociales" ; -----

VU l'article 10 des statuts de l'ASBL "FCEDS" stipulant que le nombre de représentants de la Province de Namur à l'Assemblée Générale est fixé à 4 ; -----

VU l'article 20 desdits statuts précisant que le nombre des représentants provinciaux au Conseil d'Administration est fixé à 3 ; -----

Considérant que suite au scrutin du 8 octobre 2006, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants provinciaux qui siégeront à l'Assemblée Générale et de proposer ses représentants au Conseil d'Administration de l'ASBL "FCEDS" ; -----

Considérant que la représentation provinciale actuelle se présente comme suit : -----

Assemblée générale (4) : D. HICGUET, P. GENETTE, C. DIEU, A-C DEMANET -----

Conseil d'administration (3) : P. GENETTE, C. DIEU, A-C DEMANET -----

VU les propositions du Collège provincial ; -----

VU le rapport de sa 3^e Commission ; -----

D E C I D E -----

Article 1er : Les représentants provinciaux suivants sont désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale : -----

- Mme D. HICGUET, Mme A-C. DEMANET, M. P. GENETTE, Mme L. PARMENTIER. -----

Article 2 : Les candidatures des mandataires provinciaux suivants au Conseil d'Administration sont proposées : -----

- Mme A-C. DEMANET, M. P. GENETTE, Mme L. PARMENTIER. -----

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera adressée au Président de l'ASBL "FCEDS" ainsi qu'aux mandataires désignés. -----

Article 4 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial. et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur -----

6^e Commission : -----

Affaire n° 171/07: 2^e tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007. -----

M. MAZY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Le débat est ouvert, interviennent successivement MM. MOUYARD, CLEDA, MAZY, MOUYARD, CLEDA, MOUYARD et Mme ROBERT. -----

Le Président fait voter la résolution à haute voix et par appel nominal. Le tirage au sort désigne

M. MATHY pour commencer l'appel. Décision : 48 votants, 33 voix pour et 15 voix contre. -----

POUR : Claude BULTOT, Freddy CABARAUX, Jean-Louis CLOSE, Joseph DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Denis LISELELE, Natalie MARICHAL, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David CLARINVAL, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, José PAULET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER. -----

CONTRE: Patrick BISCIARI, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Françoise SARTO-PIETTE, Luc ZABUS, Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----

Le Conseil adopte la 2^e modification budgétaire :

EXERCICE 2007 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2												
PROVINCE DE NAMUR											Le 03/10/2007	
											Page : 70	
RECAPITULATIF GENERAL	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	11.493.710	1.693.951	9.799.759	121.564.465	124.104.404	-2.539.919		808.899	-808.899	133.058.195	126.607.254	6.450.941
MB N°1	3.531.973	3.357.587	174.386	-567.389	-721.034	153.645		22.450	-22.450	2.964.584	2.659.003	305.581
Tot. après MB	15.025.683	5.051.538	9.974.145	120.997.096	123.383.370	-2.386.274		831.349	-831.349	136.022.779	129.266.257	6.756.522
MB N°2	47.894	385.839	-337.945	2.478.195	516.870	1.961.325		19.445	-19.445	2.526.089	922.154	1.603.935
Tot. après MB	15.073.577	5.437.377	9.636.200	123.475.291	123.900.240	-424.949		850.794	-850.794	138.548.868	130.188.411	8.360.457

EXERCICE 2007 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2												
PROVINCE DE NAMUR											Le 03/10/2007	
											Page : 71	
RECAPITULATIF GENERAL	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	908.683	110.000	798.683	20.592.132	20.758.215	-166.083		1.457.035	1.457.035	22.957.850	20.868.215	2.089.635
MB N°1	7.933.534	215.301	7.718.233	852.708	1.287.052	-434.344		42.039	42.039	8.828.281	1.502.353	7.325.928
Tot. après MB	8.842.217	325.301	8.516.916	21.444.840	22.045.267	-600.427		1.499.074	1.499.074	31.786.131	22.370.568	9.415.563
MB N°2	47.496	54.687	-7.191	-11.074.878	-7.433.235	-3.641.663		19.445	19.445	-11.007.937	-7.378.548	-3.629.389
Tot. après MB	8.889.713	379.988	8.509.725	10.369.962	14.612.032	-4.242.070		1.518.519	1.518.519	20.778.194	14.992.020	5.786.174

AVIS DU RECEVEUR PROVINCIAL : -----
 J'ai bien pris connaissance du contenu du deuxième tableau des modifications budgétaires de
 l'exercice 2007, dont les résultats sont les suivants : -----

	Budget 2007	MB 2/2007	Résultats après
	Après MB 1/2007		MB 2/2007
BUDGET ORDINAIRE			
Exercice Propre	- 2.386.274,00 €	1.961.325,00 €	- 424.949,00 €
Exercices Antérieurs	9.974.145,00 €	- 337.945,00 €	9.636.200,00 €
Prélèvements	- 831.349,00 €	- 19.445,00 €	- 850.794,00 €
TOTAL	6.756.522,00 €	1.603.935,00 €	8.360.457,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Exercice Propre	- 600.427,00 €	- 3.641.643,00 €	- 4.242.070,00 €
Exercices Antérieurs	8.516.916,00 €	- 7.191,00 €	8.509.725,00 €
Prélèvements	1.499.074,00 €	19.445,00 €	1.518.519,00 €
TOTAL	9.415.563,00 €	- 3.629.389,00 €	5.786.174,00 €

Ces modifications, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, ne suscitent aucune remarque de ma part.

Affaire n° 172/07: 2e tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007 – Autorisation
 d'emprunt. -----

M. MAZY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : les groupes PS, MR sont pour et les groupes
 CDH et ECOLO votent contre. Le Conseil adopte la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU le 2e tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007 ; -----

VU la proposition du Collège Provincial ; -----

VU l'article L2222-1 de l'arrêté du 22/04/2004 portant codification de la législation relative aux
 pouvoirs locaux ; -----

VU l'avis de sa sixième Commission ; -----

ARRETE -----

Article unique : Le Collège Provincial est autorisé à contracter, conformément à la législation sur
 les marchés publics, les emprunts repris au 2e tableau des modifications budgétaires, en vue de
 financer les dépenses extraordinaires y prévues (cfr. tableau en annexe). -----

2e tableau des modifications budgétaires
Prévisions d'emprunts en moins

Recettes	Dépenses	Libellés	Montants	Durée prob.	Remarques
120086/17010/000	120086/23100/000	Matériel informatique des services communs APG - Finances	-33.000,00 €	5	Suppression achat imprimante, Report en 2008 achat serveur,
120086/17010/001	120086/21100/000	Licences logiciels services communs APG - Finances	-4.850,00 €	3	Report en 2008 - Achat logiciels
120086/17010/004	120086/27101/000	Travaux APG	-72.411,00 €	20	Report en 2008 - Abri vélo, chaudière, châssis
124092/17010/001	124092/27101/000	Travaux service Gestion Administrative du Patrimoine	-18.500,00 €	20	Report en 2008 - chaudière
139093/17010/003	139093/23100/001	Matériel informatique - Informatisation générale	-200.000,00 €	5	Report en 2008 - serveurs
139093/17010/006	139093/21100/001	Licences, logiciels - Informatisation générale	-100.000,00 €	3	Report en 2008 - Workflow
139093/17010/007	139093/23000/001	Equipement - Informatisation générale	-250.000,00 €	10	Report en 2008
421016/17010/002	421016/27201/000	Entretien routes provinciales	-90.000,00 €	10	Report en 2008
421016/17010/003	421016/27201/001	Travaux aux routes provinciales	-97.862,00 €	20	Report en 2008 suivant plan triennal 2007-2009
610024/17010/004	610024/27101/000	Travaux OPA	-10.000,00 €	20	Report en 2008 - Assainissement locaux
706027/17010/002	706027/24000/000	Mobilier IOG	-18.800,00 €	10	Financement par subsides
732028/17010/005	732028/27101/000	Travaux ETPA	-71.269,00 €	20	Report en 2008 - Salle projection, labo
732028/17010/007	732028/27000/000	Achat terrains ETPA	-268.188,00 €	30	Report en 2008
735030/17010/004	735030/27101/000	Travaux Ecole Hôtelière	-272.705,00 €	20	Trop emprunté pour les cuisines
741081/17010/000	741081/27101/000	Travaux Haute Ecole	-15.000,00 €	20	Report en 2008 - Eclairage hall
741081/17010/004	741081/21100/000	Logiciels Haute Ecole	-23.766,00 €	3	Report en 2008 - Fidello
760039/17010/006	760039/27101/000	Travaux Domaine de Chevetogne	-140.000,00 €	20	Report en 2008 - Patageoire
771106/17010/000	771106/27101/000	Travaux Musée Rops	-22.500,00 €	20	Report en 2008 - chaudière
771106/17010/002	771106/24201/000	Restauration œuvres Rops	-9.000,00 €	10	Perception subsides
771106/17010/003	771106/23000/000	Equipement Musée Rops	-13.200,00 €	10	Perception subsides
773042/17010/000	773042/26240/000	Travaux Monuments classés	-20.000,00 €	10	Trop emprunté antérieurement

Recettes	Dépenses	Libellés	Montants	Durée prob.	Remarques
870049/17010/005	870049/24101/000	Maintenance véhicules IPHS	-14.300,00 €	10	Report en 2008 - Lettrage, peinture Unité Médicale Mobile
870051/17101/004	870051/27101/000	Travaux Adm. Services Action Sociale, de la Santé et du Logement	-20.250,00 €	20	Report en 2008 - chaudière
872064/17010/004	872064/27101/000	Travaux au BUSS	-15.000,00 €	20	Report en 2008 - chaudière
922055/17010/000	922055/29200/002	Prêts complémentaires aux particuliers	-7.500.000,00 €	20	Financement par remboursements anticipatifs
922055/17010/013	922055/29200/001	Prêts au personnel en matière de logement	-1.500.000,00 €	20	Financement par remboursements anticipatifs
TOTAL			-10.800.601,00 €		

2e tableau des modifications budgétaires
Prévisions d'emprunts en plus

Recettes	Dépenses	Libellés	Montants	Durée prob.	Remarques
104007/17010/001	104007/24000/000	Mobilier pour les Services Généraux	3.700,00 €	10	Remplacement mobilier obsolète
767038/17010/000-2005	767038/21100/000-2005	Achat de logiciels pour la Bibliothèque	6.933,00 €	3	Diminution des subsides
TOTAL			10.633,00 €		

TOTAL GENERAL

-10.789.968,00 €

Affaire n° 173/07: budget de la Régie Provinciale "Château de Namur" pour l'exercice 2008 – approbation. -----

M. MAZY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Le débat est ouvert, interviennent successivement M. MOUYARD, Mme LAMBERT, M. MOUYARD, Mme LAMBERT, MM. MOUYARD, MAZY, MOUYARD, DERMAGNE. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : les groupes PS, MR, CDH sont pour et le groupe ECOLO vote contre. Le Conseil adopte la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU l'accord de l'Exécutif Régional Wallon sur l'organisation en régie provinciale du Château de Namur le 9 janvier 1990; -----

VU la proposition du Collège provincial; -----

VU le Code Wallon de la Démocratie locale et plus particulièrement le chapitre 1 du Titre III du Livre II relatif aux budget et comptes des Provinces; -----

VU les articles 10 à 15 du règlement général sur la gestion des régies provinciales pour la Province de Namur; -----

VU l'avis de sa sixième commission; -----

ARRETE : -----

Article 1er. Le projet de budget ci-joint pour la Régie Provinciale "Château de Namur" et relatif à l'exercice 2008 est approuvé. -----

Article 2. La présente résolution sera soumise à l'approbation de l'Exécutif Régional Wallon. -----

BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE 2008

Dépenses

APPROVISIONNEMENT ET MARCHANDISES

6000	Matières premières (nourriture)	236.437,00
6010	Fournitures d'exploitation	155.798,00
6040	Marchandises (vins, alcools, spiritueux, eaux, bières)	81.747,00
	<i>total des approvisionnement et marchandises:</i>	473.982,00

SERVICES ET BIENS DIVERS

6110	Entretien et réparation (matériel technique)	58.015,00
6125	Entretien du parc	900,00
6121	Energie (eau, sel, gaz électricité)	104.845,00
6121	Fournitures (téléph. et frais postaux)	10.800,00
6130	Assurances non relatives au personnel	15.600,00
6132	Secrétariat social	6.395,00
6140	Annonce, publicité, et documentation	25.260,00
6150	Redevances sur cartes de crédit	11.329,00
6151	Location de matériel	24.165,00
	<i>total des services et biens divers:</i>	257.309,00

PERSONNEL

6200	Rémunérations, avantages sociaux et frais de personnel	757.880,00
6231	Personnel intérimaire	12.000,00
6232	Autres frais de personnel (bonus)	14.139,00
6233	Frais de consultance	21.250,00
62330	Pécule de vacances	35.903,00
62420	Chèques repas	27.878,00
	<i>total des dépenses de personnel:</i>	869.050,00

AMORTISSEMENTS

6300	Dotation aux amortissements	189.549,00
------	-----------------------------	-------------------

CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES

6460	Précompte immobilier	14.826,00
6470	Coefficient pédagogique	12.000,00
6480	Charges d'exploitation diverses	10.500,00
6600	Charges exceptionnelles	5.000,00
	<i>total des charges d'exploitation diverses et exceptionnelles:</i>	42.326,00

CHARGES FINANCIERES

6500	Intérêts d'emprunt	46.615,00
6501	Autres charges financières	0,00
	<i>total des charges financières:</i>	46.615,00

Total des dépenses au budget ordinaire: 1.878.831,00

Recettes

CHIFFRE D'AFFAIRE

7000	Chambres	524.085,00
7010	Restaurant (nourriture)	801.480,00
7020	Restaurant (boissons)	347.858,00
7030	Téléphone	300,00
7040	Divers	69.500,00
	<i>total du chiffre d'affaire:</i>	1.743.223,00

AUTRES PRODUITS

7400	Intervention de la Province (EHN-ISGH)	112.000,00
7400	Intervention de la Province (emprunt)	7.459,00
7401	Autres produits d'exploitation	4.790,00
7451	Quote-part chèques repas	5.859,00
7500	Produits financiers	500,00
7530	Subside en capital	5.000,00
7600	Produits exceptionnels	0,00
	<i>total des autres produits:</i>	135.608,00

Total des recettes au budget ordinaire: 1.878.831,00

Bénéfice présumé: 0,00

BUDGET EXTRAORDINAIRE POUR L'EXERCICE 2008

Dépenses		Euros
2120	Logiciel informatique Fidelio	22.500,00
2201	Travaux de rénovation (chambres, couloirs...)	330.000,00
2300	Matériel destinés aux séminaires	10.000,00
2400	Investissements divers	25.000,00
		387.500,00

Recettes		Euros
1700	Emprunts	200.000,00
1701	Utilisation des réserves	187.500,00
		387.500,00

BUDGET ORDINAIRE - RÉCAPITULATIF

Chiffre d'affaire net:	1.743.223,00	Coûts opérationnels:	731.291,00
Intervention de la Province	119.459,00	Frais de personnel:	869.050,00
Autres produits	16.149,00	Frais divers:	231.875,00
Pour ordre "TVA":	1,00	Frais financiers:	46.615,00
		Pour ordre "TVA":	1,00
	<u>1.878.832,00</u>		<u>1.878.832,00</u>

BUDGET EXTRAORDINAIRE - RÉCAPITULATIF

Recettes (transfert)	387.500,00	Investissements	387.500,00
----------------------	------------	-----------------	------------

 Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2007 n'ayant fait l'objet d'aucune demande de correction est adopté. -----

La séance est levée à 12h00 -----

Pour accord au titre de rapport succinct, le 26 octobre 2007

Anne BORGHS,
 Greffière provinciale fons

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 23 novembre 2007

Daniel GOBLET,
 Greffier provincial

Philippe BULTOT,
 Président